



Bien automobile succession

Par **andal69**, le **22/01/2008 à 11:41**

Bonjour, rnrnJ'ai acheté un véhicule il y a quelques années à l'époque pour des raisons personnelles la carte grise a été mise au nom d'un membre de ma famille proche.rnAyant financé intégralement ce véhicule, et n'étant pas fils uniquement j'aurais souhaité savoir comment faire pour pouvoir avoir une preuve écrite en cas de succesion fâce à mes frères et soeurs comme quoi je suis bien le propriétaire et qu'ils n'ont aucuns droits sur ce bien.rnrnMerci de votre aidernrnCordialement,

Par **picou**, le **25/01/2008 à 09:25**

Bonjour, je pense que la seule preuve, a mon avis en tout cas, c'est que frere et soeur justifient sur papier avec signature qu'il se degagent de tout obligation de ce vehicule et qu'il indique leur accord pour que vous en soyer l'unique proprietaire.